

Les programmes de recherche européens : comment en bénéficier ?

par

■ Jean-Pierre Finance ■

Représentant permanent de la CPU et de l'IRD à Bruxelles

■ Éric Foucher ■

Chargé de mission Europe, bureau de la CPU à Bruxelles

■ Alain Quévieux ■

Directeur d'ANRT-Europe

En bref

Les programmes européens sont réputés difficiles d'accès et d'une gestion pénible, au point que beaucoup de centres de recherche publics ou privés renoncent à candidater. Un an après le lancement des programmes 2014-2020, quels enseignements peut-on tirer sur la participation des universités françaises, des organismes de recherche et des entreprises dans les programmes européens (Horizon 2020, Erasmus+, politique de cohésion et fonds structurels)? Comment les uns et les autres doivent-ils s'organiser pour mieux tirer parti des financements de l'Union européenne?

Compte rendu rédigé par Élisabeth Bourguinat

L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse des comptes rendus, les idées restant de la seule responsabilité de leurs auteurs. Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.

Séminaire organisé avec le soutien de la Direction générale des entreprises (ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique) et grâce aux parrains de l'École de Paris (liste au 1^{er} août 2015) :

• Airbus Group • Algoé¹ • ANRT • Be Angels • Carewan² • CEA • Chaire "management de l'innovation" de l'École polytechnique • Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris • CNES • Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables • Crédit Agricole S.A. • Danone • EDF • ESCP Europe • FaberNovel • Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme • Fondation Crédit Coopératif • Fondation Roger Godino • Groupe ESSEC • HRA Pharma² • IDRH • IdVectoR¹ • La Fabrique de l'Industrie • La Poste • Mairie de Paris • MINES ParisTech • Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, DGE • NEOMA Business School • Orange • PSA Peugeot Citroën • Renault • SNCF • Thales • Total • UIMM • Ylios

1. pour le séminaire Ressources technologiques et innovation
2. pour le séminaire Vie des affaires

Jean-Pierre FINANCE: Je dirige le bureau de la Conférence des présidents d'université (CPU) à Bruxelles. Avec Éric Foucher, chargé de mission pour la CPU au Club des Organismes de Recherche Associés (CLORA), je vais vous présenter les programmes européens tels qu'ils se présentent pour les acteurs académiques et universitaires. Alain Quévieux vous donnera la vision que l'on peut en avoir du côté des entreprises.

Les trois volets du programme européen 2014-2020

Le programme européen pour 2014-2020 comprend trois grands volets. Le premier, baptisé Horizon 2020, est centré sur la recherche et l'innovation. Son budget s'élève à 77 milliards d'euros. Le deuxième, baptisé Erasmus+, concerne la formation. Il est doté de près de 15 milliards d'euros. Le troisième volet est celui de la politique de cohésion et des fonds structurels. La part concernant la recherche est insérée dans le développement de la S3 (*Smart Specialisation Strategy*). La politique de cohésion dispose d'un budget qui mérite qu'on s'y intéresse: plus de 300 milliards d'euros.

Le volet Horizon 2020

Le volet Horizon 2020 comporte trois grands piliers.

Le pilier 1, baptisé Excellence scientifique, recouvre le Conseil européen de la recherche (CER), le programme Technologies futures et émergentes (FET), les actions Marie Skłodowska-Curie et le programme des Infrastructures de recherche.

Le pilier 2, Leadership industriel, sera évoqué par Alain Quévieux tout à l'heure.

Le pilier 3, Défis sociétaux, comprend sept défis: santé, changement démographique et bien-être; sécurité alimentaire et agriculture durable; énergie efficace et sûre; transports intelligents et sans carbone; changement climatique; sociétés inclusives et innovantes; sociétés sûres.

Les nouveautés

Le programme Horizon 2020 présente quelques grandes spécificités par rapport à ceux qui l'ont précédé. La première est la définition de douze domaines prioritaires, qui viennent croiser les sept défis sociétaux. On note aussi l'importance accordée à l'innovation et la volonté de raccourcir les délais entre le travail du chercheur et l'exploitation économique des résultats. Enfin, la formulation des appels d'offres est moins prescriptive et l'accès aux financements a été simplifié, aussi bien pour les entreprises que pour les universités et instituts de recherche.

Les retours pour la France

Les résultats recueillis par le ministère de la Recherche sur l'attribution des fonds du programme Horizon 2020 portent désormais sur 65 % du budget et semblent légèrement plus favorables que ce qui avait été annoncé il y a quelques semaines: plus de 10,5 % des propositions sélectionnées sont françaises.

On peut regretter que la France n'arrive qu'en cinquième position pour le nombre de dossiers déposés (un peu moins de 9 % des soumissions), derrière l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Italie. Ces deux derniers pays, confrontés à une situation budgétaire particulièrement difficile, ont considérablement progressé en nombre de soumissions (d'environ 10 % chacun). La marge de progrès de la France par rapport à l'Allemagne (14 % des soumissions et 16 % des projets sélectionnés) ou la Grande-Bretagne (13,5 % et 16,5 %) reste importante.

La France arrive cependant en tête pour le taux de succès, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de soumissions et le nombre de propositions sélectionnées (près de 20 %), devant l'Allemagne (18 %) et la Grande-Bretagne (17 %).

Éric Foucher va maintenant analyser ces résultats pilier par pilier.

Les résultats pour le pilier 1

Le Conseil européen de la recherche

Éric FOUCHER: Le pilier 1 comprend un programme vraiment emblématique, le CER, dont la dotation a substantiellement augmenté. Le CER est chargé de soutenir la recherche fondamentale risquée et de financer les meilleurs talents, qu'ils soient débutants ou confirmés, le tout selon une approche *bottom-up* où les chercheurs définissent eux-mêmes leur projet et constituent leur équipe. Sur les 65 % des résultats recueillis, l'Allemagne a bénéficié de 19,7 % du budget 2014, la Grande-Bretagne de 17,9 %, la France de 13 %.

Les actions Marie Skłodowska-Curie

Toujours dans le pilier 1, les actions Marie Skłodowska-Curie comprennent le soutien à la formation doctorale en réseau avec les ETN (*European Training Networks*) ainsi que des sous-programmes comme l'EID (*European Industrial Doctorates*) et l'EJD (*European Joint Doctorate*), qui ont reçu un budget de 405 millions d'euros en 2014. Dans ce domaine, le résultat est décevant: la France n'occupe que le sixième rang en termes de coordination de projets et le quatrième en nombre de bénéficiaires.

Ces actions portent également sur les projets de recherche individuels avec une mobilité européenne ou internationale. Dans ce domaine, la France arrive au deuxième rang pour la participation.

En ce qui concerne les projets *Cofund*, c'est-à-dire le cofinancement de programmes de bourses doctorales ou post-doctorales, très structurants pour les territoires car portés par des acteurs de terrain, peu de projets ont été déposés: 10 projets français sur 50 pour les programmes doctoraux et 7 sur 53 pour les programmes de bourses.

Au total, la France perçoit 9 % du budget des actions Marie Skłodowska-Curie, résultat d'autant plus décevant que les projets financés peuvent avoir des suites: une bourse individuelle peut faciliter l'obtention d'un financement ultérieur par le CER.

Les Technologies futures et émergentes

Les FET sont des programmes multidisciplinaires destinés à favoriser des ruptures technologiques. Ils sont déclinés en trois sous-parties: les FET Open, qui relèvent d'une approche *bottom-up*, les FET Proactive et les FET Flagships, qui sont les plus importants et représentent de gros budgets.

Frédéric LAURENT: En tant que représentant du MENESR (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), je peux apporter quelques précisions à cet égard. Le budget des FET Proactive n'est que de 20 millions d'euros, contre 80 millions d'euros pour celui des FET Open. La France recueille 16,3 % de ce dernier, ce qui la place en deuxième position après l'Allemagne.

Il est à noter que, dans le cadre du 7^{ème} Programme-cadre de recherche et développement (PCRD), le score français pour le pilier 1 n'était que de 10,5 % en moyenne, avec de grandes disparités au fil du temps: la part française est passée de 16 % en 2007 à 9 % en 2013. Nous n'avons pas encore reçu toutes les données sur les projets d'Initiatives technologiques conjointes (JTI), domaine dans lequel la participation française est généralement bonne, mais en tenant compte des éléments dont nous disposons, la performance française devrait passer de 9 % en 2013 à 13 % en 2014, ce qui représente une évolution très encourageante. Cette progression s'explique, en particulier, par la très forte mobilisation du CNRS (Centre national de la recherche scientifique), qui a fait des FET Open un programme phare pour ses chercheurs.

Les résultats pour le pilier 3

Éric FOUCHER: Je ne vais pas aborder le pilier 2, dont Alain Quévrex parlera tout à l'heure, et je passe tout de suite au pilier 3, qui porte sur les défis sociétaux. Ce pilier se caractérise par un soutien à la recherche collaborative, une approche *top down* (avec des appels à propositions publiés tous les deux ans), un haut niveau de TRL (*Technology Readiness Level*), et enfin une dimension à la fois transversale et multidisciplinaire.

Les résultats français sont très disparates en fonction des défis, allant de 13,5% du budget pour le défi 2 (sécurité alimentaire, agriculture durable) au score particulièrement faible de 6% pour le défi 6 (sociétés inclusives et innovantes). À l'intérieur d'un même défi, les résultats peuvent beaucoup varier d'un appel à propositions à l'autre.

On note que 40 000 propositions ont déjà été soumises pour le pilier 3, ce qui représente sept fois le budget 2014 de Horizon 2020, contre cinq fois le budget pour le 7^{ème} PCRD. Une difficulté structurelle a été identifiée par la Commission européenne: certains des appels à propositions se font en deux étapes, avec des taux de succès parfois excessivement décourageants (2%). L'objectif est que, pour les appels à venir, le taux de succès soit de 30% entre la première étape et la deuxième.

Au total, le taux de réussite de la France est en général meilleur en 2014 qu'en 2013, mais la participation est plus faible que chez nos principaux partenaires. Notre taux de succès plus élevé ne suffit pas à compenser cet écart.

Nos échanges avec les établissements d'enseignement supérieur et les universités ont révélé que certaines équipes avaient eu du mal à se positionner sur les défis sociétaux à TRL élevé. Elles souhaiteraient en savoir plus sur les attentes de la Commission européenne en termes d'impact, car les formulations sont restées un peu trop générales.

Les premiers résultats appellent aussi une réflexion sur les partenariats entre acteurs académiques et entreprises, ou encore sur la façon dont la multidisciplinarité est prise en compte, en particulier pour les défis sociétaux.

Des interrogations s'expriment également sur le financement du programme, puisqu'en raison de la crise des crédits de paiement, le budget de fonctionnement du programme Horizon 2020 devrait être amputé d'un milliard d'euros. Surtout, on ignore encore quel sera l'impact du plan Juncker, qui prévoit de prélever 2,7 milliards d'euros sur le programme Horizon 2020 pour apporter des garanties aux banques qui accorderont des prêts aux entreprises. Soit le nombre d'appels à propositions sera réduit, soit leur enveloppe financière sera amoindrie. La décision doit être prise dans les semaines qui viennent.

Le volet Erasmus+

Jean-Pierre FINANCE: Erasmus+ est le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Il regroupe différents dispositifs antérieurs, Erasmus, Grundtvig, Leonardo, Comenius, etc., et s'articule en trois axes. Le premier a été popularisé par le film de Cédric Klapisch, *L'Auberge espagnole*: il s'agit de la mobilité individuelle des étudiants; le deuxième porte sur les projets de coopération; le troisième, sur le soutien aux mécanismes d'organisation.

Une décision politique importante a été prise, celle d'utiliser une partie du budget traditionnellement accordé aux bourses pour financer un fonds de garantie des emprunts souscrits par les étudiants, ce qui devrait permettre d'accroître le nombre de bénéficiaires. Le fonds en question s'élève à 880 millions d'euros. Les emprunts peuvent aller jusqu'à 12 000 euros sur un an ou 18 000 euros sur deux ans et sont destinés à financer des mobilités en Europe et à l'international. Le nombre de bénéficiaires escompté est de 200 000.

Les anciens "doctorats conjoints" du programme Erasmus Mundus, qui a permis de structurer des réseaux doctoraux en Europe, basculent dans les actions Marie Skłodowska-Curie du volet Horizon 2020, et plus précisément dans les ETN. Il est encore un peu tôt pour dire si ce basculement s'est réellement opéré. On a le sentiment que les organismes et établissements n'ont pas encore vraiment "repris la balle au bond".

Erasmus+ permet aussi de lancer des projets structurants. Les partenariats stratégiques, par exemple, consistent à organiser des coopérations de type élaboration commune de programmes d'études, nouvelles approches pédagogiques, etc. Dans ce domaine, dix projets français figurent parmi les cent cinquante sélectionnés. Les dispositifs baptisés Alliances de la connaissance doivent permettre de structurer des partenariats entre acteurs académiques, recherche privée et industrie. Peu de dossiers français figuraient parmi les deux cent trente présentés et un seul a été retenu parmi les dix sélectionnés.

La politique de cohésion 2014-2020

Une nouveauté pour les Fonds européen de développement régional (FEDER) en France: ils sont désormais gérés par les régions et non plus par l'État. Nous sommes cependant en phase d'apprentissage et toutes les régions ne se sont pas encore saisies de leur nouveau rôle à cet égard.

Par ailleurs, les régions sont désormais priées de définir des thématiques prioritaires. La façon dont la S3 est mise en œuvre varie beaucoup d'un pays à l'autre. Dans certains États-membres, les régions ont su associer les acteurs de terrain pour élaborer des stratégies. En France, la politique régionale a été essentiellement pilotée par les objectifs économiques, sans forcément associer les opérateurs académiques. Certains projets ont été écartés par la Commission européenne car, bien qu'ils correspondent à un besoin économique, les compétences nécessaires n'existent pas sur place. Aujourd'hui on voit, dans la plupart des régions, se mettre en place des instances de pilotage de la *Smart Specialisation*.

Troisième nouveauté, alors que dans les programmes précédents, il était en principe interdit de marier différents fonds européens, cette pratique est désormais non seulement possible, mais encouragée. Le premier segment d'un projet peut être financé par Horizon 2020, le deuxième par les FEDER, le troisième par Erasmus+, etc. Cette disposition confère aux acteurs de terrain un rôle d'ensemblier qui paraît intéressant mais est difficile à mettre en œuvre, car les calendriers des différents appels d'offres ne coïncident pas forcément.

La politique de site

Le paysage académique est en train de se transformer assez profondément sous l'effet de plusieurs facteurs.

Le premier est la politique de site avec notamment la mise en place des Communautés d'universités et d'établissements (COMUE) qui viennent remplacer les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Pour certaines universités, comme celles d'Aix-Marseille, Bordeaux ou Lorraine, on assiste même à des fusions d'établissements. Des conventions de partenariats sont signées entre organismes de recherche et COMUE ou universités fusionnées, ce qui devrait permettre de définir des approches plus cohérentes.

En France, malgré quelques exemples positifs, il existe des marges de progrès importantes dans la collaboration entre acteurs socioéconomiques et monde académique, par rapport à ce que l'on peut observer en Allemagne ou en Grande-Bretagne. Au fil de l'avancement de la décentralisation, les grandes métropoles et les nouvelles régions vont jouer un rôle croissant dans ce domaine. La Bretagne offre une piste intéressante qui pourrait inspirer d'autres régions: une plateforme a été mise en place avec des ingénieurs spécialistes des programmes européens employés par l'université mais rémunérés sur des fonds fournis par la région. Les personnes en question travaillent ainsi à la fois pour la région et pour le monde académique.

Les concurrences internes

On peut également déplorer des concurrences internes conduisant à une fragmentation très préjudiciable aux intérêts de notre pays. Pour éviter les guerres picrocholines, il faudrait que les résultats des travaux de recherche menés dans le cadre d'unités mixtes soient attribués à l'ensemble des partenaires et non à celui qui en assure la gestion administrative, ce qui a pour conséquence de masquer très fortement l'implication universitaire réelle.

Frédéric LAURENT: Jusqu'ici, la participation des universités françaises aux programmes européens était évaluée à 10 %, ce qui est très faible. Le ministère essaie actuellement d'apprécier la participation réelle des universités au-delà de la tête de file portant le projet d'un point de vue contractuel. Dans le cadre du 7^{ème} PCRD, nous ne disposons pas des données permettant de chiffrer précisément la présence des universités dans les programmes, mais ce sera le cas à l'avenir.

La part des acteurs industriels

De même, nous ne disposons pas encore des outils permettant de distinguer de façon précise la part des acteurs académiques et celle des acteurs industriels parmi les trois mille participations françaises, mais ce sera bientôt le cas.

L'analyse des résultats des piliers 2 et 3, qui ont vocation à associer acteurs académiques et industriels, réserve quelques surprises. Dans le cadre du 7^{ème} PCRD, l'industrie française a participé davantage que les industries allemande ou anglaise, mais avec un biais, la part très importante de l'aéronautique et de la microélectronique. Par ailleurs, la part du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) et celle du CNRS étaient comparables, alors que la taille de ces deux acteurs n'est pas la même. La surprise augmente lorsque l'on constate que, sur le programme Horizon 2020, la part du CNRS est 30 % moins importante que celle du CEA. Ce phénomène semble révélateur du manque de dialogue entre public et privé dans un organisme comme le CNRS. Nous devons multiplier les collaborations et parvenir à un véritable travail en commun, à l'image du triptyque allemand universités, instituts Fraunhofer et industrie.

■ Exposé d'Alain Quévieux

Je dirige le service Europe de l'ANRT (Association nationale de la recherche et de la technologie) et je vais aborder le thème d'aujourd'hui du point de vue des acteurs industriels: de quelle façon peuvent-ils, concrètement, participer aux programmes européens ?

Innovation et compétitivité

Jusqu'au début des années 1980, la recherche n'était pas prise en compte dans les traités européens. Les programmes d'investissements ne portaient que sur des réalisations matérielles. À partir de 1983, la recherche est entrée dans les procédures européennes et a pris de plus en plus d'importance. L'idée que la compétitivité industrielle peut reposer sur l'effort de recherche est désormais entrée dans la doctrine européenne.

L'année 2015 a marqué un coup d'arrêt, avec le plan Juncker qui confisque 3 milliards sur les moyens du programme Horizon 2020 et redonne la priorité aux infrastructures plutôt qu'à la recherche. Cette nouvelle orientation aura forcément un impact sur le taux de participation français à l'avenir.

Les politiques sectorielles

Une des nouveautés du programme Horizon 2020 est le développement considérable des politiques sectorielles, avec la définition de quatorze secteurs industriels prioritaires et de six programmations conjointes. Ces secteurs prioritaires se classent en trois catégories.

La première comprend des secteurs faisant l'objet d'accords intergouvernementaux et abondés par la Commission européenne: assistance à domicile (*Active Assisted Living Programme* – AAL), développement durable de la mer Baltique (projet BONUS), essais cliniques pour les pays en développement (*European & Developing Countries Clinical Trials Partnership* – EDTCP 2), innovation et recherche dans la métrologie (*European Metrology*

Programme for Innovation and Research – EMPIR), soutien des PME de hautes technologies (Eurostars), contrôle aérien européen (*Single European Sky ATM Research – SESAR*).

La deuxième catégorie réunit des secteurs relativement matures qui ont réussi à s'organiser en tant que tels, avec un mode de gouvernance et éventuellement des règles de propriété intellectuelle spécifiques : biotechnologies (*Bio Based Industries – BBI*), aéronautique (*Clean Sky 2*), technologies de l'information (*Electronic Components and Systems for European Leadership – ECSEL*), hydrogène et pile à combustible (*Fuel Cell and Hydrogen – FCH2*), médicaments innovants (*Innovative Medicines Initiative – IMI 2*). Ces secteurs sont dotés d'une structure juridique autonome qui s'appelle, selon l'année de création, JTI (*Joint Technology Initiatives*) ou JU (*Joint Undertaking*). Les acteurs définissent eux-mêmes les priorités techniques sous la forme d'agendas de recherche stratégiques.

La troisième catégorie regroupe les secteurs qui ne sont pas encore assez mûrs pour disposer d'une structure indépendante ou n'ont pas réussi à l'obtenir de la Commission européenne. Leur gouvernance est moins développée que dans les deux premières catégories, mais ils disposent tout de même d'un budget réservé à leur thématique : Internet cinquième génération, bâtiments économes en énergie, usine du futur, véhicules propres, *computing* à haute vitesse, photonique, rail, robotique, *process* industriels.

Comment cela se passe concrètement

Le programme Horizon 2020 comprend trois grands piliers, Excellence de la science, Leadership industriel, Défis sociétaux. L'approche est tantôt centrée sur les technologies, tantôt sur la recherche de solutions sans technologies prédéfinies.

Contenu des projets

Les projets peuvent porter sur des démonstrateurs, des lignes pilotes, des plateformes, des achats publics. Sont susceptibles d'être remboursés : les salaires chargés et les rémunérations accessoires, l'amortissement des équipements, les coûts spécifiques tels que matières, fluides, facturations internes, sous-traitance, missions, le tout selon la règle du *pro rata temporis*, pour les personnels comme pour les équipements. À ceci s'ajoute un taux unique de remboursement des frais généraux à hauteur de 25 % des coûts directs éligibles.

Étapes et critères d'évaluation

Les appels d'offres se font souvent en deux étapes : proposition d'une solution puis, si l'on est présélectionné, présentation d'un projet finalisé. Les candidatures se font exclusivement sur dossier. Par le passé, le taux de succès entre la première et la deuxième étape était de 30 % à 50 %. Il a été beaucoup plus faible en 2014.

L'évaluation est assurée par des experts indépendants selon trois critères : l'excellence, l'impact socioéconomique et la qualité de la mise en œuvre.

Le délai pour la décision et la contractualisation est de 8 mois au maximum après la date de soumission, ce qui est plus rapide que pour les subventions accordées au niveau français par le Fonds unique interministériel (FUI). L'inconvénient est que cette rapidité ne permet pas de s'expliquer avec la Commission européenne en cas de difficulté. Par le passé, la flexibilité était plus grande : on pouvait discuter de tel ou tel aspect du projet ayant besoin d'être amélioré. Il faut donc veiller à présenter des dossiers de grande qualité sur tous les critères.

Taux de financement

Les taux de financement proposés dans le programme Horizon 2020 peuvent atteindre 100 % des coûts directs éligibles, sauf pour les entreprises et organismes à but lucratif dans les actions d'innovation proches du marché, où ils sont tout de même de 70 %.

Les instruments sont répartis en fonction du TRL des projets, depuis le stade de la recherche académique (TRL 1) jusqu'à l'étape de la mise sur le marché (TRL 9). Dans le cadre du 7^{ème} PCRD, seuls les projets allant jusqu'au TRL 6 pouvaient être financés. Trois nouveaux "instruments" permettent désormais de financer les étapes aval :

il s'agit de Voie express vers l'innovation (TRL 7), Marchés de définition avant commercialisation (TRL 8) et Marchés publics de produits et services innovants (TRL 9).

Désormais, les dossiers de candidature doivent inclure une description crédible de la situation de marché à trois ou cinq ans. Certains projets, qui ne peuvent pas recevoir de subventions au plan national en raison des règles de concurrence et de l'encadrement des aides d'État, peuvent bénéficier de financements au niveau européen dans la mesure où ils font l'objet d'une concurrence a priori.

Les produits innovants peuvent faire l'objet de marchés de définition et de marchés publics dès lors qu'ils associent des acheteurs de plusieurs pays, ce qui est très nouveau également.

Trouver sa place

Le plus souvent, les programmes sont mis en œuvre sous la forme d'appels à projets collaboratifs internationaux multipartenaires. En règle générale, le projet doit mobiliser trois entités issues de trois pays différents. Autant dire que, pour une start-up, il n'est pas très facile de participer à ces projets.

Les entreprises doivent réfléchir à l'avance au rôle qu'elles veulent jouer dans les projets. Les industriels sont souvent encouragés à monter des projets européens, mais le montage est le rôle du coordonnateur de projet et, sachant que chaque projet mobilise en moyenne cinq à dix participants, l'immense majorité des participants ne se charge pas du montage. De plus, seulement 10 % des coordonnateurs sont français. Une entreprise française a donc peu de chances de participer à une initiative française. Toute la difficulté est alors de se faire recruter par le coordonnateur d'un projet. C'est évidemment plus facile pour le CEA que pour une entreprise régionale.

À défaut d'être coordonnateur, on peut être chef de file d'un sous-projet (*workpackage leader*), ou simple participant, porteur d'une compétence spécifique indispensable au projet. On peut aussi être sous-traitant, positionnement un peu complexe car leur financement coûte plus cher que celui des partenaires : dans ce dernier cas, la subvention concerne 100 % des coûts, tandis que dans le cas des sous-traitants, elle couvre 100 % du prix. La Commission européenne n'apprécie donc pas beaucoup le recours à ces derniers.

La propriété intellectuelle

Avant de s'engager dans un projet, il est indispensable de réfléchir à la gestion de la propriété intellectuelle dans un univers collaboratif semi-ouvert tel que celui d'un projet européen : qui peut apporter quelles connaissances ? celles-ci seront-elles formalisées ? qui pourra les exploiter et à quelles conditions ? que doit-on garder secret pendant la coopération et pourquoi ? Il vaut mieux aborder ces questions dès le départ plutôt que de passer son temps à craindre de se faire piller par ses partenaires.

Le montage des dossiers

Un intervenant: *Quelles sont les structures susceptibles de nous aider à constituer des dossiers de candidature et à améliorer nos chances de succès ?*

Éric Foucher: Le réseau des Points de contact nationaux (PCN), organisé par le ministère, est une bonne porte d'entrée. Se pose ensuite la question de l'accompagnement par des plateformes d'ingénierie de projet. Les possibilités offertes varient beaucoup d'un établissement à l'autre. À l'université d'Aix-Marseille, la plateforme comprend une dizaine de personnes; à l'université Paris VI, une vingtaine de personnes. Il faut encourager tout ce qui va dans le sens de la mutualisation. Nous avons évoqué le cas de la Bretagne, qui cherche à renforcer les plateformes existantes, alors que d'autres régions font le choix de créer leurs propres plateformes. Il faut faire converger les forces au lieu d'aggraver la fragmentation.

Jean-Pierre Finance: Les informations sur les appels d'offres sont relativement faciles à trouver. Le point délicat est de lire entre les lignes et de savoir comment orienter le dossier pour mettre toutes les chances de son côté.

Int. : *À Toulouse, une structure fédérative s'est constituée entre le CNRS, les établissements universitaires et différentes écoles d'ingénieurs. Elle devrait permettre de monter en gamme dans la préparation des dossiers.*

Alain Quévieux: Les enseignants-chercheurs peuvent aussi consulter les plateformes de la Commission européenne, qui donnent à l'avance des indications sur les futurs appels à projets. Actuellement, par exemple, on peut déjà savoir sur quoi porteront les programmes de travail de 2017. Il s'agit de brouillons et ils ne sont pas encore publics, mais les correspondants Europe y ont accès.

Comment améliorer la participation française ?

Int. : *Ayant siégé pendant des années dans différents jurys et commissions en Europe, j'ai constaté que les dossiers du CEA étaient très professionnels et tenaient compte du fait que la plupart des membres des jurys n'étaient pas spécialistes des sujets abordés. Au contraire, les dossiers venant des universités étaient assez brouillons et émanaient souvent d'un seul individu. Que proposez-vous concrètement pour améliorer la qualité de la participation française ?*

J.-P. F. : Il existe plusieurs angles d'attaque. Le premier consiste à encourager l'élaboration de véritables stratégies à l'échelle d'une université ou d'un site. Trop souvent, les projets sont issus d'une équipe, d'un laboratoire, ou même d'une seule personne, et ne s'inscrivent pas dans une véritable politique d'établissement ou de site. Nous rencontrons les responsables d'établissements pour les inciter à construire des stratégies communes et à faire en sorte que la dimension européenne soit partie intégrante de ces stratégies.

Nous cherchons également à développer les compétences en ingénierie européenne au fil du temps et nous avons progressé dans ce domaine. Il existe maintenant une centaine de correspondants Europe répartis entre les établissements et il s'agit de vrais spécialistes qui connaissent non seulement le contenu des programmes européens mais également "le dessous des cartes".

Il reste un domaine où progresser, celui des ressources humaines. Comment inciter les enseignants-chercheurs à s'engager dans les projets européens ? La création de l'ANR (Agence nationale de la recherche) a diminué leur appétence pour les projets européens, mais ce n'est pas la seule explication. Les chercheurs ne s'impliqueront que si l'énergie et le temps consacré au montage de projet sont reconnus (éventuellement quelle qu'en soit l'issue, favorable ou non) par exemple à travers des primes ou des décharges de service. C'est pourquoi je milite pour renforcer l'autonomie des établissements et leur permettre d'atteindre la masse critique qui rendra possible une véritable politique de ressources humaines, à l'image, par exemple, de celle de l'Université catholique de Louvain.

A. Q. : Il est évident que les entreprises ne se lanceront pas une deuxième fois dans une candidature si elles ont le sentiment de n'avoir obtenu aucun retour sur investissement à l'issue de la première tentative. Dans le cadre de l'ANRT, nous nous efforçons de leur faire comprendre qu'il s'agit d'une compétition et qu'elles doivent adopter une approche vraiment professionnelle jusque dans les plus petits détails. Pour cela, il est indispensable qu'elles se dotent de certains outils, par exemple une comptabilité analytique par projet, de façon à pouvoir mettre en évidence les dépenses directes, ou une gestion de la propriété intellectuelle.

Les formations que nous leur proposons ont d'autant plus d'impact que l'ensemble des dirigeants concernés y prennent part (directeur financier, directeur des ressources humaines, directeur de la recherche, etc.), de façon à bien identifier les besoins et à faire évoluer l'organisation pour qu'elle participe dans les meilleures conditions possibles.

Le cas des SHS

Int. : *Pour les chercheurs en SHS (Sciences humaines et sociale), il est très difficile de répondre à un appel à projet européen. Dans les programmes, on ne trouve rien, par exemple, sur le patrimoine européen ou l'histoire de l'Europe.*

A. Q. : Il n'existe pas de projets purement SHS dans les programmes européens, mais beaucoup de possibilités sont offertes dans le cadre des défis sociétaux. Cela dit, les équipes de SHS françaises sont-elles prêtes, par exemple, à devenir partenaires d'un projet sur l'usage des téléphones mobiles chez les moins de quinze ans? Il faudrait qu'elles changent d'approche: la question n'est pas de savoir si telle ou telle discipline est reconnue, mais de faire en sorte que leur travail puisse être utile à des projets à fort impact économique et sociétal.

Int. : *Pour paraphraser la formule du président John F. Kennedy, « Ne demandez pas ce que l'Europe peut faire pour vous, demandez plutôt ce que vous pouvez faire pour l'Europe... » On peut déplorer que l'ANR continue à attribuer des enveloppes par discipline (tant pour les géographes, tant pour les archéologues...) au lieu d'adopter une approche par projet. De ce fait, les chercheurs français sont particulièrement désarmés quand ils abordent les projets européens.*

É. F. : Au-delà des défis sociétaux, les équipes de SHS peuvent également présenter des projets *bottom-up* dans le pilier 1, à travers le Conseil européen de la recherche ou les actions Marie Skłodowska-Curie.

Se faire recruter par un coordonnateur de projet

Int. : *La PME que je représente aimerait participer à des projets collaboratifs pour introduire notre produit sur de nouveaux marchés. Comment nous faire recruter par un coordonnateur de projet?*

A. Q. : La première fois, c'est très difficile, surtout pour une start-up. Le mieux est de s'adosser à un gros acteur, et pour cela de trouver un partenaire dans la recherche publique. Mais il est également délicat de convaincre cet acteur que vous pouvez apporter quelque chose au projet en cours alors que vous ne savez pas grand-chose à ce sujet. Vous devriez vous rapprocher de l'ANRT, en sachant toutefois que celle-ci a tendance à privilégier les entreprises portées par des docteurs dont les projets ont été sélectionnés dans l'instrument PME du programme Horizon 2020.

Faut-il être optimiste?

Int. : *Au total, peut-on être optimiste concernant la participation de notre pays aux programmes européens?*

J.-P. F. : Il y a cinq ou six ans, devant la pléthore de financements nationaux offerts par l'ANR ou le PIA (Programme d'investissements d'avenir), certains renonçaient à affronter la complexité des programmes européens. Les difficultés budgétaires actuelles vont sans doute leur servir d'aiguillon...

■ Présentation des orateurs ■

Jean-Pierre Finance: professeur des Universités (Informatique) à l'université de Lorraine; président honoraire de l'université Henri-Poincaré à Nancy; ancien président de la Conférence des présidents d'université (CPU); ancien membre du *Board* de l'Association européenne des universités (EUA); conseiller Europe de la CPU et représentant permanent de la CPU et de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à Bruxelles.

Éric Foucher: chargé de mission, affaires européennes au bureau bruxellois de la Conférence des présidents d'université (CPU).

Alain Quévieux: a passé la majeure partie de sa carrière aux ministères de l'Industrie et de la Recherche avant de prendre la direction du département Europe de l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) en 1999.

Diffusion août 2015
